

# AVIS DE COURSE

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CROISEURS LEGERS



*Société des Régates à Voile d'Anancy*  
*Du 8 au 12 mai 2024*  
*Grade 3*

### *Autorité organisatrice :*

L'autorité organisatrice (AO) est la Société des Régates à Voile d'Anancy, en accord avec la Fédération Française de Voile.

**SRV Anancy :**  
31 Rue des Marquisats  
74000 ANNECY  
Tel : [04 50 45 48 39](tel:0450454839)  
Email : [srva@srva.info](mailto:srva@srva.info)

**ANNECY**

 menuiserie  
savoyarde  
*Osez la nouvelle fenêtre bois*

BANQUE POPULAIRE  
AUVERGNE RHÔNE ALPES



 **La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**haute savoie**   
le Département

BANQUE POPULAIRE   
PARTENAIRE OFFICIEL

ENGIE  GROUPE MDS  
Mutuelle des Sportifs  
PARTENAIRES MAJEURS

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## Préambule

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

## 1. REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents étrangers précisées en annexe 2 « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux dont le règlement du Championnat de France des Croiseurs Légers 2024 : <https://cfcl.ffvoile.fr/tableau-officiel/>
- 1.4 Le règlement de Police du Lac ([https://cfcl.ffvoile.fr/media/gq2hcqtm/rpp\\_consolide\\_2020\\_corrige\\_2020-08-21.pdf](https://cfcl.ffvoile.fr/media/gq2hcqtm/rpp_consolide_2020_corrige_2020-08-21.pdf)).
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## 2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles en ligne, après 12h00 le mardi 7 mai.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://cfcl.ffvoile.fr/tableau-officiel/>

### 3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <https://cfcl.ffvoile.fr/tableau-officiel/>

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.3 **Chaque bateau devra être en possession d'une VHF portable en état de fonctionnement.**

### 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS

4.1 L'épreuve est ouverte à :

4.1.1) Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale.

**Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité requis par l'arrêté du 10 février 2016, eaux intérieures exposées.**

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

4.1.2) Tous les bateaux appartenant aux classes A, B, R1, R2 et L de la classe OSIRIS Habitable.

a) Chaque bateau devra porter une flamme de couleur remise lors de la confirmation des inscriptions.

b) La régata n'est pas ouverte aux bateaux listés en table H100 (bateaux titulaires d'un certificat de rating OSIRIS Habitable temporaire, donnant lieu à un classement « bis »).

4.2 Nombre d'équipiers

4.2.1) Au plus tard lors de la confirmation des inscriptions, le barreur confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, barreur compris.

4.2.2) Pendant toute la durée de la compétition (de la 1ère course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper compris, ne peut pas être modifié sauf après autorisation écrite préalable du comité de course ou du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1) Pour les concurrents

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) **une autorisation parentale** pour tout concurrent mineur.

4.3.2) Pour les bateaux

a) Présenter le contrat de jauge Osiris valide.

b) Si nécessaire, présenter l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne, avec les droits requis, jusqu'au 17 avril 2024 : [https://annecy.axyomes.com/client/regate\\_1.php?1704205474](https://annecy.axyomes.com/client/regate_1.php?1704205474)

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

**4.6** Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : Les droits à payer seront majorés, et l'acceptation de l'inscription sera faite à discrétion de l'organisateur, en fonction de la date de réception de l'inscription.

**4.7** Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : Le nombre d'inscrits maximum est fixé à 100 bateaux.

Au-delà l'acceptation des concurrents sera faite à discrétion de l'organisateur en accord avec la FFVoile

**4.8** Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français. Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse. Plus d'information sur les dérogations possibles : Note d'information FFVoile du 6 juin 2022.

## 5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Longueur du bateau	Droits à payer jusqu'au	Droits à payer après le
	17 avril 2024	17 avril 2024
<b>Bateaux jusqu'à 6m inclus</b>	<b>160 €</b>	<b>220 €</b>
<b>Bateaux de + 6m</b>	<b>200 €</b>	<b>260 €</b>

Les droits à payer comprennent pour chaque bateau : l'inscription, la participation au championnat, la mise à l'eau, la sortie d'eau, la place de port, le pot d'accueil de la cérémonie d'ouverture, l'apéritif de la remise des prix, le repas des équipages (uniquement skipper et équipiers), une dotation, le stationnement de la remorque.

Le nombre de places pour le stationnement de véhicules personnels est limité à proximité du club.

**Le besoin de mise à l'eau au moyen d'une grue devra être spécifié en retour du mail de bienvenue envoyé par le club avec le jour d'arrivée et l'heure approximative.**

Plages horaires des grutages gratuits :

- o Mise à l'eau : mercredi 8 mai matin et après-midi, jeudi 9 mai matin
- o Sortie d'eau : samedi 11 mai dès la fin de la dernière course jusqu'à 19h00 et dimanche 12 mai de 7h30 à 12h00. Un planning de sortie d'eau sera établi tenant compte de l'éloignement des équipages (adresse du skipper faisant foi).

Les droits à payer ne comprennent pas :

- o Les paniers pique-nique 10€
- o Les repas des accompagnateurs,
- o Tickets supplémentaires pour la soirée des équipages (accompagnateurs) prévus à la pré-inscription : 20€

**Pour des raisons de logistique, n'hésitez pas à commander dès maintenant vos paniers pique-nique, Merci d'avance.**

## 6. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7. PROGRAMME PREVISIONNEL

Ouverture du secrétariat de course à partir **de 9h00 le mercredi 8 mai.**

Date	Heure	
Mercredi 8 mai 2024	9h00 à 12h00	Inscriptions et confirmations, jauge, mise à l'eau, grutage

	13h30 à 19h00	
Jeudi 9 mai 2024	8h00 à 10h00	Inscriptions et confirmations, jauge, mise à l'eau, grutage
	11h00	Briefing
	14H00	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement, courses à suivre
	Après les courses	Pot d'accueil
Vendredi 10 mai 2024	8h45	Briefing et cérémonie podium pour les 3 premiers de chaque classement
	10h00	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement, courses à suivre
	20h00	Repas des équipages
Samedi 11 mai 2024	8h45	Briefing et cérémonie podium pour les 3 premiers de chaque classement
	10h00	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement, courses à suivre.
	Jusqu'à 19h	Sortie d'eau des bateaux (selon planning)
	Dès que possible	PALMARES
Dimanche 12 mai 2024	7h30	Sortie d'eau des bateaux
	12h00	Fin des grutages

Le samedi 11 mai, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16h00**.

[DP] La présence des skippers est obligatoire à tous les briefings

## 8. CONTRÔLE DE L'EQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un contrat de jauge Osiris valide.

8.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de leur passage au contrôle de jauge les mercredi 8 mai ou jeudi 9 mai.

A partir du jeudi 9 mai 10h, tous les bateaux inscrits doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement.

8.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment, et notamment sur l'eau avant les départs, entre chaque course et après l'arrivée.

8.4 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 pendant toute la durée du championnat.

## 9. LIEU

9.3. L'annexe 3 à l'AC « Plan du lieu de l'épreuve » fournit le plan du lieu de l'épreuve

9.4. L'annexe 4 à l'AC « Emplacement des zones de courses » décrit la zone de course.

## 10. LES PARCOURS

Les parcours seront du type côtier ou construit.

## 11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Un système de pénalité de remplacement pourra être mis en place dans les IC.

## 12. CLASSEMENT

12.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.

12.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps avec CVL pour les parcours construits et du temps sur distance avec CVL pour les parcours côtiers.

## 13. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon (couleurs et forme défini lors des confirmations d'inscription) sur le bateau.

#### **14. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

#### **15. EMPLACEMENTS ET MISE A L'EAU DES BATEAUX**

- 15.3. [DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.
- 15.4. La mise à l'eau peut se faire par la grue du Club ou bien sur le plan incliné de mise à l'eau selon le choix des équipages. Chaque équipage doit informer l'organisateur de son jour d'arrivée, du moyen utilisé et de l'horaire prévu de mise à l'eau.
- 15.5. En fonction du nombre d'inscrits l'organisateur pourra installer des places d'amarrage sur des mouillages. Plusieurs bateaux pourront se voir attribuer le même mouillage (amarrage à couple).
- 15.6. Au cas où des algues seraient présentes dans le port ou un niveau du lac bas, les bateaux avec un tirant d'eau supérieur à 1,60m devront se mettre au mouillage par leur propre moyen (chaîne + ancre).
- 15.7. Chaque bateau devra avoir **ses défenses en quantité et taille suffisante et ses amarres.**

#### **16. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course. L'AO avec le comité de course se donne le droit de sortir des bateaux selon les conditions météorologiques.

#### **17. PROTECTION DES DONNÉES**

17.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

#### **18. ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

#### **19. PRIX**

Les trois premiers équipages de chaque groupe de classement concourant pour un titre de Champion de France, conformément au règlement du Championnat de France des Croiseurs Légers, recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

#### **20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Hébergement Voir « Annexe hébergement »

Contact informations Championnat :

Pour tout contact,

- Par e-mail à [srva@srva.info](mailto:srva@srva.info)

Merci de mettre en objet CFCL et votre numéro voile / Les e-mails seront transférés aux bonnes personnes.

- Par courrier à SRVA 31 rue des Marquisats - 74000 Annecy

(Attention, le courrier est mal distribué)

- Par WhatsApp :

Attention : ce groupe est uniquement dédié pour des demandes qui seront traitées en retour au cas par cas par l'organisateur.

Ce CHAT n'est pas dédié à des discussions entre équipages, pas de publicité, ....

Merci de votre compréhension

<https://chat.whatsapp.com/K0Im9YFMzGZlg2cci5h53H>



## ANNEXE 1 HEBERGEMENT

La région est touristique. Il est prudent de réserver l'hébergement à l'avance.

- Office du tourisme Anancy :  
1 rue Jean Jaures  
Centre Bonlieu  
74000 Annecy  
Tél. : 04 50 45 00 33  
<https://www.lac-annecy.com/>
- Auberge de jeunesse :  
4 route du Semnoz  
74000 Annecy  
Tél. : 04 50 45 33 19  
<https://www.hifrance.org/auberges-de-jeunesse/annecy/>
- Camping municipal Annecy le Belvédère :  
8 route du Semnoz  
74000 Annecy  
Tél. : 04 50 45 48 30  
<http://www.annecy-camping-municipal.fr/>
- Camping au Cœur du Lac :  
233 route d'Albertville  
74320 Sevrier  
Tél. : 04 50 52 46 45  
[https://www.campingaucoeurdulac.com/fr/m\\_1\\_au-coeur-du-lac-camping-3-etoile-annecy-haute-savoie.php](https://www.campingaucoeurdulac.com/fr/m_1_au-coeur-du-lac-camping-3-etoile-annecy-haute-savoie.php)
- Hôtel BEAUREGARD :  
691 route d'Albertville  
74320 Sevrier  
Tél. : 04 50 52 40 59
- Ibis Annecy centre ville  
12 rue de la gare  
74000 Annecy  
Tél. : 04 50 45 43 21  
<https://all.accor.com/hotel/0538/index.fr.shtml>
- Hôtel des Alpes  
12 rue de la poste  
74 000 Annecy  
Tél. : 04 50 45 04 56  
<https://www.hotellanecy.com/>

## ANNEXE 2

### Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2021-2024

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that action alone, admit liability for damages.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 76** (*Prescription to RRS 76.1*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Prescription to RRS 88.2*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

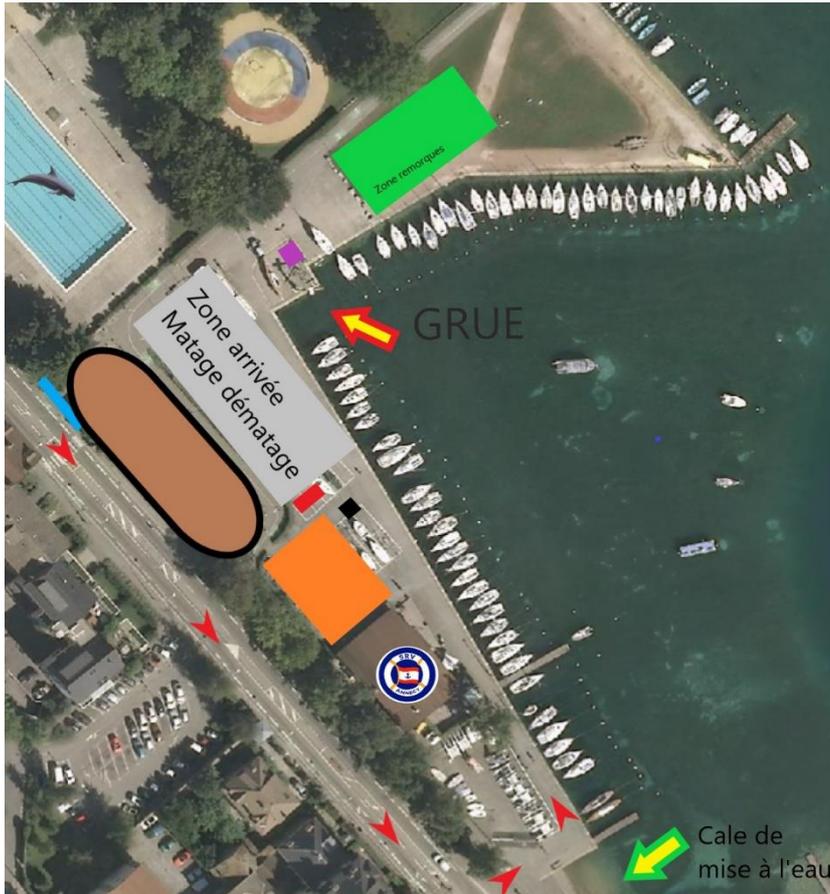
(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [https://arbitrage.ffvoile.fr/media/sfmjof1n/imprime\\_appel.pdf?guid=11779&name=webinaire-formation-continue-arbitres](https://arbitrage.ffvoile.fr/media/sfmjof1n/imprime_appel.pdf?guid=11779&name=webinaire-formation-continue-arbitres)

### ANNEXE 3 PLAN DU SITE



### ANNEXE 4 ZONE DE COURSE

